



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la coordination
et de l'appui territorial**

Bureau de l'environnement
Affaire suivie par : Anita GUIBERTEAU
tél : 05 46 27 44 41
anita.guiberteau@charente-maritime.gouv.fr

**Commission de suivi de site
Société SIMAFEX**

Compte-rendu de la réunion
du mercredi 9 février 2022 à 11h
salle Jean Moulin - Préfecture

Liste des participants

Collège « Administration de l'Etat » :

M. MOLAGER	Secrétaire Général de la Préfecture de Charente-Maritime
Mme COUTY	Inspecteur de l'environnement, UD 17/79 DREAL
Mme FEUILLET	Chef du bureau de la défense civile et de la planification – Direction des Sécurités - Préfecture de la Charente-Maritime
M. DRAPEAU	Adjoint à la cheffe du bureau de la défense civile et de la planification - Direction des Sécurités - Préfecture de la Charente- Maritime

Collège « Élus des Collectivités territoriales » :

M. BODIN	Conseiller communautaire – CDC Aunis Atlantique - Maire de Marans
----------	--

Collège « Riverains ou association » :

M. JOUAN	Association Nature Environnement 17
----------	-------------------------------------

Collège « Exploitants » :

M. le Directeur Société SIMAFEX
M. le responsable HSE Société SIMAFEX
Mme la responsable des ressources humaines, société SIMAFEX

Collège « Salariés » :

M. S.D., membre élu du CHSCT – collège cadres, agents de maîtrise, techniciens

M. D. B, membre élu du CHSCT – collège ouvriers, employés

Mme L. G. membre du CSE collège cadres, agents de maîtrise, techniciens

Collège « Personnalités qualifiées » :

Commandant JOUFFROY

Chef de section risques industriels - SDIS 17

Ordre du jour

1. Modification de la composition du bureau ;
2. Approbation du compte-rendu de la commission de suivi de site du 27 janvier 2021 ;
3. Présentation du bilan 2021 de l'inspection des installations classées ;
4. Présentation du bilan de l'année 2021 de la société Simafex en application de l'article D.125-34 du Code de l'environnement ;
5. Accompagnement des riverains concernés par des travaux prescrits par le PPRT ;
6. Questions diverses.

11 heures 06 – Début de la Séance

M. MOLAGER salue l'assemblée, se présente et ouvre cette Commission de Suivi de Site de la société Simafex par le premier sujet à l'ordre du jour : la modification de la composition du bureau.

1. Modification de la composition du bureau

M. MOLAGER souligne que le collège « Administration de l'État » est représentée par Mme la Directrice de la DREAL ou son représentant.

Il rappelle que l'ancien Maire de Marans siégeait dans le collège « Collectivités territoriales » et demande à M. BODIN, conseiller communautaire et maire de Marans, s'il accepte de représenter les collectivités. M. BODIN accepte de représenter les collectivités.

M. MOLAGER rappelle que M. le Responsable HSE - Simafex siège au bureau en tant que représentant du collège « exploitants » ; que M. S.D. représente le collège « Salariés ». Ces deux personnes sont toujours candidates pour faire partie du bureau.

M. AUDITEAU, qui n'est plus membre de la commission depuis son renouvellement le 12 décembre 2018, représentait le collège riverains et associations au sein bureau. En l'absence de candidat, M. MOLAGER propose de désigner M. IMMOBERSTEG pour le remplacer.

M. MOLAGER soumet ces changements au vote de l'assemblée. La modification du bureau est approuvée.

2. Approbation du compte-rendu de la CSS du 27 janvier 2021

M. MOLAGER demande aux membres de la présente Commission s'ils ont des modifications ou remarques à apporter au compte-rendu de la CSS du 27 janvier 2021.

En l'absence d'avis contraire, celui-ci est adopté.

3. Bilan des Installations Classées de l'année 2021

Mme COUTY, inspecteur de la DREAL référent sur le site de SIMAFEX, présente le bilan de l'inspection des installations classées de l'année 2021.

Elle rappelle que l'établissement Simafex est classé Seveso seuil haut, ce qui induit des dispositions réglementaires :

- Réexamen quinquennal de l'étude de dangers : dossier reçu le 30 janvier 2020, en cours d'instruction,
- Acceptabilité du risque selon la circulaire de Mesure de Maîtrise de Risques (MMR) du 10 mai 2010,
- Plan de secours : Plan Particulier d'Intervention (PPI) datant du 31 août 2017,
- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé par arrêté préfectoral du 21 décembre 2012,
- Une commission de suivi de site,
- Un arrêté préfectoral du 2 mars 2016 complété le 19 novembre 2018.

Zonage réglementaire (au sol) du PPRT

Le zonage reste limité aux abords du site et touche uniquement les habitations de l'avenue des Fours À Chaux.

Actions réalisées en 2021

Le dossier d'étude de dangers est en cours d'instruction, une nouvelle version a été transmise le 28 mai 2021.

La DREAL est actuellement en discussion avec l'exploitant concernant le démantèlement des lagunes. Un rapport d'étude complémentaire a été transmis le 10 mars 2021.

Deux visites d'inspection ont été effectuées en 2021 :

1. Visite d'inspection du 10 mars 2021 – inspection annuelle des établissements Seveso seuil haut

Ordre du jour

- Suites données aux précédentes visites d'inspection de 2020 (16 avril et 26 juin) ;
- Surveillance des rejets aqueux ;
- Action nationale « post-Lubrizol » relative au dimensionnement et à la conception des zones et conduites d'écoulement des rétentions ;
- Points divers : mise à jour de l'étude de dangers, gestion des lagunes, entrée en application des nouveaux textes post-Lubrizol, notamment sur le stockage de liquides inflammables ;
- Visite des installations.

Respect des exigences réglementaires :

- L'exploitant est en mesure d'établir un extrait d'état des stocks en temps réel sur tous les produits en fonction de leur localisation : un plan de localisation des produits est adossé à l'état des stocks.
- Les fréquences de l'autosurveillance et les valeurs limites d'émission dans les rejets aqueux en 2020 (eaux pluviales et eaux industrielles) sont respectées.

Principales observations

- Installation d'un second groupe moto-pompe incendie : premier groupe déraccordé et mise en location d'un second. Le groupe en location doit être du même débit que le groupe actuel. Les deux groupes moto-pompe incendie sont installés sur le site. Objectif : assurer la sécurisation de ces groupes de pompage afin que le site dispose toujours de moyens opérationnels de lutte contre l'incendie en cas de défaillance de l'un des groupes.
- Ces travaux sur les groupes moto-pompe incendie rentrent dans la gestion de modification des systèmes de gestion de la sécurité. L'analyse des changements engendrés par les modifications liées à la sécurisation des moyens de pompage incendie demandée à l'exploitant a été réalisée et transmise.
- À la suite du changement de stratégie de traitement des tours aéroréfrigérantes, l'analyse méthodique des risques doit être révisée, ce qui était prévu au mois de juin 2021.
- L'applicabilité au site de l'arrêté ministériel du 24 septembre 2020 sur le stockage des liquides inflammables en récipients mobiles doit être déterminée.
- Le correct dimensionnement du bassin de sécurité doit être assuré. Ce bassin récupère une partie des eaux pluviales du site et les eaux d'extinction incendie. Il doit être maintenu en eau mais ne possède pas de repère pour indiquer quand il nécessite d'être vidangé, il faut donc veiller à ce qu'il ait en permanence la capacité d'accueillir les éventuelles eaux d'extinction incendie et les eaux pluviales susceptibles d'être polluées.
- La maintenance opérée sur les siphons coupe-feu des zones de stockage de liquides inflammables doit être précisée : la maintenance annuelle comprendra le nettoyage et le curage des siphons coupe-feu, qui doivent être maintenus en eau.
- L'inscription au sein des fiches du Plan d'Opération Interne (POI) de la possibilité de générer un tapis de mousse sur le « bassin de prévention des accidents » doit être effectuée, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de réinflammation au niveau de ce bassin.
- Les compléments au réexamen de l'étude de dangers doivent être transmis avant le 15 avril 2021.

2. Visite d'inspection du 27 mars 2021 – inopinée, action nationale exercice du POI sur les sites Seveso

- Ordre du jour : Exercice du Plan d'Opération Interne (POI) mené en période d'arrêt technique.
- Thème : Départ de feu dans le local de charge du bâtiment 27
- Points positifs : POI en place, procédures connues et appliquées par l'ensemble du personnel.
- Non-conformités et dysfonctionnements :
 - Retard sur la révision complète du POI
 - Le POI ne tient pas compte des équipiers de seconde intervention, ne mentionne pas de stratégie d'intervention selon les scénarii. Le manuel POI actualisé doit faire l'objet d'une diffusion aux partenaires extérieurs, notamment SDIS et DREAL.

- Pistes d'amélioration :
 - Mise à jour du listing téléphonique et des plans,
 - Dispositifs de communication externes : mise en place d'un automate d'appel qui permet de passer un message cohérent à l'ensemble des acteurs externes et de faire gagner du temps au personnel intervenant sur le site.

M. MOLAGER remercie Mme COUTY pour cette présentation et demande à l'assemblée, et notamment à l'entreprise, si elle a des commentaires par rapport à ce bilan. Il propose à l'exploitant de présenter son bilan de l'année 2021.

4. Bilan de l'Exploitant de l'année 2021

Le Directeur de Simafex présente le groupe Guerbet, leader des groupes pharmaceutiques français, dont Simafex est une filiale à 100%.

Activité de Guerbet

L'activité du groupe est centrée autour de l'imagerie diagnostique, en scanner et IRM. Guerbet souhaite développer la partie imagerie interventionnelle et en faire l'un des piliers de son activité, avec la mise à disposition de solutions digitales, afin de faciliter les diagnostics.

Développement de l'entreprise

L'entreprise continue d'investir dans la partie développement pour soutenir l'innovation sur ses produits, notamment en ce qui concerne l'imagerie interventionnelle et les solutions digitales. En 2021, l'entreprise Guerbet a ouvert deux filiales en Inde et en Chine, qui sont des marchés clés.

Valeurs de l'entreprise

L'entreprise reste fidèle à ses valeurs : « Réussite, Coopération, Bienveillance, Innovation », en engageant une réflexion avec l'ensemble des collaborateurs autour d'une charte éthique, qui vise :

- au respect entre collaborateurs,
- au respect de l'entreprise,
- au respect des patients et des acteurs de la santé,
- à l'intégrité dans la conduite des affaires,
- à la préservation de l'environnement.

Guerbet a également invité un ensemble représentatif de ses salariés à s'interroger sur la raison d'être du groupe. Ainsi, Guerbet entend « tisser des liens durables pour permettre de vivre mieux : en prenant soin des autres, en privilégiant le bénéficiaire patient, en apportant continuellement des solutions innovantes, en osant des choix audacieux et en progressant par le partage des connaissances ». Guerbet a également à cœur d'agir avec intégrité dans la conduite des affaires et de préserver l'environnement.

Répartition géographique de l'activité : le site de Marans, acteur majeur du réseau industriel

- Trois sites de fabrication de principes actifs : Dublin, Lanester et Marans.
- Trois sites de mise en solution de produits de contraste : Aulnay-Sous-Bois, Raleigh et Rio de Janeiro.
- Deux sites de fabrication de dispositifs d'injection d'imagerie médicale : Lyon et Cincinnati.

Usine de Marans

- Inspection par l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) : Pas de remarque majeure ni de critique.
- Effectifs : Volume stable sur ce site : 107 salariés, 10 salariés prestataires à plein temps pour assurer la sécurité et l'accueil, une vingtaine de prestataires en fonctions des travaux.
- Rythme de production : en continu 24h/24, 7j/7.
- Quantité de production : en baisse. Les principes actifs fabriqués comportent plus de valeur ajoutée et demandent une plus grande complexité chimique et mécanique, ce qui se traduit par une baisse des volumes, sans affecter le chiffre d'affaires.
- Investissement : En 2018, 2019 et 2020 : 7 millions d'euros ont été investis sur le site, soit un peu plus qu'en 2021. En 2022 : phase d'investissement en deux temps :
 - 3 millions d'euros : augmentation de la capacité de la nouvelle usine de fabrication mise en place en 2020 pour le nouveau produit de contraste de Guerbet
Objectif : passer de 8 à 40 tonnes par an.
 - 4 millions d'euros : construction d'un nouveau bâtiment administratif et social à l'usage de l'ensemble des salariés, en remplacement des structures modulaires de location. Premier investissement de Guerbet dans du non capacitif. Les travaux commencent fin février sur une durée d'un an et demi. Quelques nuisances à prévoir pour les riverains proches du site.
- Objectifs de performance : très bons en 2021 en termes de quantité, qualité, livraison. Haut niveau d'activité sur l'usine, respect du calendrier de production.
- Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) : Guerbet communique de plus en plus sur la partie RSE en lançant des programmes tournés vers l'environnement, notamment un plan d'action lié à la décarbonation de l'activité. Le groupe Guerbet s'aperçoit que ces préoccupations deviennent un avantage concurrentiel.

Le Responsable HSE de Simafex présente la partie santé, sécurité, environnement. Il souligne que les années 2019 et 2020 étaient deux années de chantier, qui ont enregistré une baisse de production. En 2021, Simafex bat ses records de production, tout en conservant des niveaux de sécurité maîtrisés pour l'ensemble des collaborateurs.

Année 2021

- Actions de management opérationnelles renforcées pour accompagner la relance de l'usine en contexte de crise sanitaire. Les managers se sont montrés à l'écoute de leurs collaborateurs et ont œuvré au bon fonctionnement de l'usine.
- 1 événement de sécurité industrielle : fuite de produit sur un dôme de réacteur en février
- 1 événement de sécurité des Utilités : pollution du réseau condensat vapeur en mars. Du mono-éthylène glycol est retrouvé dans le liquide de refroidissement, sans conséquence au-delà de l'arrêt de la production le temps de l'intervention du service de maintenance.
- 0 accident environnemental
- 1 accident de travail à faible gravité en fin d'année : 2 jours d'arrêt de travail
- 430 jours sans accident de travail sur site, précédent record : 560 jours sans accident de travail. Performance à souligner qui témoigne de l'attention de l'ensemble des collaborateurs.

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) : signature de la convention de financement PPRT et premier appel versé. Simafex s'engage à prendre en charge la part de financement revenant aux riverains.

Dossiers en cours d'instruction : étude de dangers, étude lagunes, étude d'aléa sismique & classe de sol (Pôle risque Bordeaux), compléments apportés en cours d'été. Pas de modification des installations sur le site.

Poursuite du programme de modernisation du site : si l'investissement est moindre en 2021, il est orienté sur la sécurité industrielle : travaux de pomperie incendie, travaux sur la Centrale de Sécurité détection gaz et incendie. Les Laboratoires Contrôle Qualité ont été entièrement remis à neuf pour accompagner l'arrivée du nouveau produit.

Observations DREAL : le nombre d'observations DREAL est en baisse significatif sur ces dernières années, tout comme le taux d'observations reconduites : en 2021, une seule observation a été reconduite et clôturée.

Bilan Organisation et Formation : l'accompagnement du développement du site reste l'une des préoccupations principales des exploitants. Un nouveau poste CODIR (responsable Excellence opérationnelle et Management de projet) a été créé pour accompagner au plus près tous les managers sur la Gestion de projet, en lien avec la politique de Guerbet d'avoir un programme d'amélioration continu.

Depuis juillet 2021 : deux délégations au niveau de l'entreprise

- une délégation sur la partie gestion de la production
- une délégation en termes d'HSE opérationnelle : M. le Directeur Général - Simafex intervient à mi-temps sur l'usine de Dublin, il est présent une semaine sur deux à Marans jusqu'à fin mars.

Poursuite d'un programme de formation interne ambitieux.

Gestion des modifications et travaux

Le processus de Maîtrise des changements (MDC) est fortement renforcé depuis trois ans : il se traduit par des comités de pilotage à fréquences rapprochées. La responsable Excellence opérationnelle et le responsable Contrôle de gestion évaluent au plus près les coûts et bénéfices de tous ces changements et les priorisent. Le processus MDC est global, il ne s'agit pas seulement de la sécurité industrielle mais de l'ensemble de la vie de l'entreprise.

M. le Responsable HSE - Simafex présente les photographies de certaines de ces réalisations : la cuve Azote doublée en capacité, l'inertage des cuves de stockages inflammables et des process, la centrale incendie, la pomperie incendie, la rénovation de toute la partie refroidissement process, la nouvelle centrale d'air comprimé, le remplacement d'un réacteur de RE07, la première phase de chantier sur la voirie usine.

Ces travaux avaient été reportés et une moitié reste à réaliser en 2022.

Gestion des situations d'urgence

- Exercice POI inopiné au mois d'avril : pas de remarque particulière coté opérationnel. En complément : une quarantaine d'exercices des Equipiers de Seconde intervention (ESI) par an sur site.
- Recyclage technique des équipes ESI sur le plateau technique du SDIS 17 à Rochefort.
- Ce recyclage s'effectue tous les trois ans et permet d'aller plus loin dans la mise en situation : feu réel, milieux enfumés, etc.

Surveillance des performances : En 2021, les remontées de déviations ont baissé.

À la demande de M. le Président, M. le Responsable HSE - Simafex précise qu'une remontée de déviation est un rapport des anomalies et écarts de fonctionnement de l'usine en termes de performance pratique et opérationnelle, par exemple : une chaussée déformée qui risque de provoquer une chute, une fuite sur une cuve vide, un feu de poubelle, etc.

M. MOLAGER demande pourquoi le nombre de remontées de déviations est présenté comme étant insuffisant.

M. le Responsable HSE – Simafex indique que le nombre reste insuffisant par rapport aux autres usines du groupe. Les collaborateurs sont censés déclarer tout ce qui concerne les questions de santé, hygiène, sécurité et environnement. Ainsi, la présence de M. le Directeur Général - Simafex sur le site de Dublin permet d'observer que le nombre de remontées à Marans est insuffisant : il devrait être de plus d'un par jour, alors qu'il est à un peu moins d'un. Ceci s'explique par le fait que l'usine se transforme. Le message passé auprès des équipes est qu'il faut être complètement transparent au niveau des déviations et ne pas s'auto-censurer dans la remontée.

M. MOLAGER demande si cela signifie que Simafex n'identifie pas de manière assez fine certains risques que d'autres identifieraient.

M. le Responsable HSE – Simafex admet que certains employés peuvent être témoins de dysfonctionnements et y pallier immédiatement, sans le consigner. L'objectif de l'entreprise est de tracer les défaillances afin d'en identifier la récurrence, d'en rechercher les causes et de les prévenir par la suite.

M. le Directeur Général – Simafex ajoute que le but de ce système de remontées de déviations est de traquer les petits écarts afin de les corriger pour qu'ils ne s'aggravent pas. L'objectif est d'éviter les accidents du travail ou incidents industriels majeurs.

M. le Responsable HSE – Simafex reprend sa présentation en expliquant que l'entreprise a mis en place depuis 2020 des visites de terrain, audits et briefings d'équipes sur les thématiques HSE dans le but d'améliorer ce système des remontées de déviations. Elle enregistre ainsi un net progrès, mais souhaite aller plus loin.

Bilan santé

- 1 accident de travail avec arrêt,
- 8 premiers soins sur site.
- 0 accident de trajet sur les deux années précédentes ; 3 en 2021. L'entreprise reste donc vigilante sur ce point.

M. le Responsable HSE – Simafex déclare que le nombre de jours sans accident avec arrêt (413) correspond au nombre de jours écoulés depuis le dernier accident de travail avec arrêt. En 2021, un ATAA (accident de travail avec arrêt) est survenu le 29 novembre, le précédent datait d'octobre 2020. Le record de l'entreprise est à noter en 2019 avec 560 jours sans ATAA.

Un premier Safety Day a été organisé sur le site le 26 octobre 2021, à travers quatre ateliers. L'objectif étant de croiser les équipes pour générer des discussions informelles entre collègues sur des thématiques HSE :

- Focus sur les moyens de secours présents sur site, pour pouvoir agir dès les premiers instants et limiter la gravité des accidents qui pourraient se produire.
- Taux de participation assez satisfaisant.
- Objectif : de nouveaux animateurs internes et de nouveaux thèmes en 2022.

Bilan Sûreté : aucune intrusion sur site.

Bilan Environnement

- La reprise de l'activité génère des déchets dangereux qui proviennent des process de fabrication.
- Légère baisse de la consommation énergétique.
- Le Dota produit beaucoup d'effluents aqueux. L'entreprise intègre ces données pour pouvoir mieux valoriser les solvants.
- La station de traitement des effluents aqueux a bien fonctionné sur toute l'année : capacité épuratoire de l'ordre de 98%.
- Seuils de l'arrêté préfectoral en termes de rejets vers la Sèvre Niortaise respectés.
- Bilan hydraulique excédentaire de +7%, reprise progressive des volumes des stockages déportés : les lagunes.
- Les travaux menés sur la station d'épuration depuis 2019 portent leurs fruits.

RSE et implantation sur le territoire

- Pas de journée portes ouvertes en 2021, mais accueil sur le site de groupes d'étudiants en chimie de Poitiers venus rencontrer les équipes et visiter les installations.
- Accompagnement de la démarche Guerbet : valorisation des déchets, économie d'énergie, utilisation d'eau, critères de sélection des matériaux et fournisseurs, etc.

Programme 2022

- Organisation, Formation, Entraînement : maintien du plan de formation, développement des notions de suppléance de poste à poste pour pallier les absences, développement des outils d'inter-services QHSE : visite terrain, maintien des entraînements à l'alerte et l'intervention SST (sauveteur secours du travail), EPI (équipier de première intervention) et ESI (équipier de seconde intervention).
- Maîtrise de risques, Étude : Poursuite du programme HAZOP sur la partie sécurité des procédés, révision des consignes de sécurité, finalisation du Plan d'opération interne (POI) et prise en compte des observations SDIS-DREAL, étude revamping de l'Étage biologique STEP (station d'épuration).
- Construction, Exploitation : phase 2 de l'investissement Gadopiclenol, réfection Voirie usine, chantier du nouveau bâtiment administratif : limiter l'impact sur les riverains.
- Conformité et programme d'amélioration : suivi des plans d'action préalables DREAL, audit RSE Deloitte, finalisation du Plan de Continuité d'Activité avec les assureurs.

M. MOLAGER remercie M. le Responsable HSE – Simafex pour sa présentation et demande à l'assemblée si elle a des commentaires ou des questions.

M. JOUAN commente la présentation en revenant sur le rôle de la CSS. Pour lui, il s'agit de faire un bilan sur l'activité de l'entreprise au sens large, tant d'un point de vue économique qu'environnemental. Il attend les conclusions de l'exploitant sur ce point, notamment un bilan annuel détaillé du schéma directeur de l'entreprise, comprenant le flux maximal de DCO et d'azote. L'arrêté préfectoral limitant la DCO (Demande chimique en oxygène) à 15 tonnes par an et la station d'épuration de l'usine fonctionnant bien, il suppose que Simafex émet peut-être 5 tonnes par an et 50 kg par jour pour l'azote. Il relève que quatre points de rejets sont dirigés vers le milieu naturel et attend des réponses concernant le flux maximum.

Il rapporte une question de son collègue absent à la CSS, qui veut savoir si le chiffre des COV (Composés organiques volatils) a bien été modifié sur l'arrêté préfectoral qui fixe la valeur limite à 150 alors que Simafex était à 170 auparavant.

M. le Directeur Général – Simafex indique que le schéma directeur de la partie environnementale est en cours de finalisation et fait l'objet de discussions avec la DREAL au sujet des lagunes. Il précise par ailleurs qu'il n'existe qu'un point de rejet vers le milieu naturel, et non quatre, puisqu'il s'agit d'un regroupement des effluents. Il insiste sur le fait que ces données sont suivies de manière journalière par les équipes opérationnelles sur la station d'épuration et se trouve bien en deçà des seuils en matière de COV. Il propose de communiquer ces données à Nature Environnement 17.

M. JOUAN accepte volontiers et ajoute qu'il attend ces résultats d'analyse depuis plusieurs années.

M. le Directeur Général – Simafex répond qu'elles ont déjà été envoyées à la suite de sa visite en fin d'année.

M. MOLAGER propose à M. le Directeur Général d'envoyer ces documents à la Préfecture qui les diffusera à tous les membres de la CSS avec le compte-rendu de la réunion.

M. JOUAN indique que le chiffre de la DCO de la pollution azotée l'intéresse particulièrement.

M. le Responsable HSE – Simafex réitère la proposition de lui envoyer toutes les données. Il précise que les seuils de concentration de flux dans les rejets sont respectés : l'arrêté préfectoral autorise l'entreprise à 85 000 m³ de rejets par an, or Simafex est à 50 000 m³.

M. JOUAN salue le bon fonctionnement de la station d'épuration de l'exploitant, qui se traduit chaque année par l'évolution des flux polluants. Il note cependant que les eaux pluviales sont dirigées vers le milieu naturel en se référant au schéma sur la diapositive n°35 de la présentation de l'exploitant, et relève que la « dépollution des lagunes par dilution annuelle avec des eaux pluviales stockées dans les lagunes ». Il en conclut que les eaux vont dans le milieu naturel.

M. le Responsable HSE – Simafex précise que les lagunes sont des stockages déportés : rien n'est émis dans le milieu naturel depuis les lagunes (pas de flux, pas de canalisation). L'intégralité de ce qui est stocké aux lagunes est traité sur le système OHP, sur l'étage de traitement chimique de dépannage, avant d'être regroupé : quatre principaux rejets sont très peu chargés et ne nécessitent pas de traitement lourd ; certains autres rejets sont moyennement chargés et passent par un traitement biologique ; d'autres effluents sont plus chargés et requièrent des traitements chimiques pour dégrader toute la pollution. Ces différents flux sont regroupés et aboutissent à un seul point de rejet vers la Sèvre Niortaise.

M. JOUAN demande si le rejet qui apparaît en rouge sur le schéma correspond à une défaillance ou une anomalie sur la station d'épuration, et dans ce cas, s'il renvoie les eaux vers les lagunes.

M. le Responsable HSE – Simafex avance qu'en cas de défaillance, les rejets ne sont envoyés que sur un unique stockage. Il explique que le traitement biologique (en station d'épuration) demande le plus temps. Les bactéries sont sensibles aux écarts de température ou de composition des effluents. L'entreprise se réserve donc la possibilité d'envoyer ces rejets vers un stock tampon le temps de rétablir l'équilibre.

Mme COUTY indique que l'arrêté préfectoral concernant la concentration en COV serait bien modifié.

M. JOUAN la remercie en son nom et celui de son collègue qui suit particulièrement les taux de COV.

M. MOLAGER remercie les membres et propose de faire un point sur l'accompagnement des riverains concernés par des travaux prescrits par le PPRT.

5. Accompagnement des riverains concernés par des travaux prescrits par le PPRT

Mme COUTY résume la situation des riverains concernés par les travaux prescrits par le PPRT.

Le PPRT a été approuvé le 21 décembre 2012. Les travaux sont prescrits sur quatre logements, situés juste en face usine, avenue des Fours à Chaux. Ces travaux doivent être réalisés, finalisés et facturés au dernier délai avant le 1^{er} janvier 2024.

Accompagnement des riverains

Le dispositif d'aide consiste en un plan de financement pris en charge à 100%, sans reste à charge pour les propriétaires. Les diagnostics ont été réalisés après une prise de contact difficile avec les riverains, qui n'ont toujours pas donné leur accord pour réaliser travaux. L'opérateur de logement (SoliHa) a tenté de joindre les propriétaires sans succès.

La DREAL invite la mairie de Marans à envoyer un courrier aux propriétaires. S'ils ne s'engagent pas dans le dispositif de travaux d'ici à la fin de l'année 2023, ils ne pourront plus bénéficier de la prestation financière et de l'accompagnement complet sur les travaux. L'opérateur gère actuellement l'ensemble des démarches auprès des entreprises, tout est pris en charge. Il serait dommage que quatre propriétaires ne s'engagent pas dans cette démarche.

M. MOLAGER suggère, en plus d'envoyer un courrier de la part de la mairie, de dépêcher un élu sur place pour faciliter la prise de contact.

M. BODIN annonce qu'il se déplacera en personne.

6. Questions diverses

M. MOLAGER demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des points qui mériteraient d'être évoqués, il se tourne notamment vers le SDIS 17.

M. JOUFFROY n'a pas de remarque particulière.

M. DRAPEAU – Préfecture - Direction des Sécurités - signale qu'un exercice de mise en œuvre du PPI est programmé au second semestre, sa date n'est pas encore fixée et sera communiquée à l'entreprise en temps voulu.

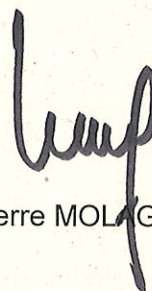
M. MOLAGER insiste sur l'importance de la préparation de cet exercice pour savoir quels moyens mobiliser.

M. MOLAGER conclut cette réunion.

12h10 – Fin de la réunion

21 MARS 2022

Le Président



Pierre MOLAGER